



Environnement  
Canada

Environment  
Canada



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation  
des oiseaux 8 de la Région des Prairies et du Nord :  
forêt coniférienne boréale**

*- Version abrégée -*

Juillet 2014



## Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrants du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

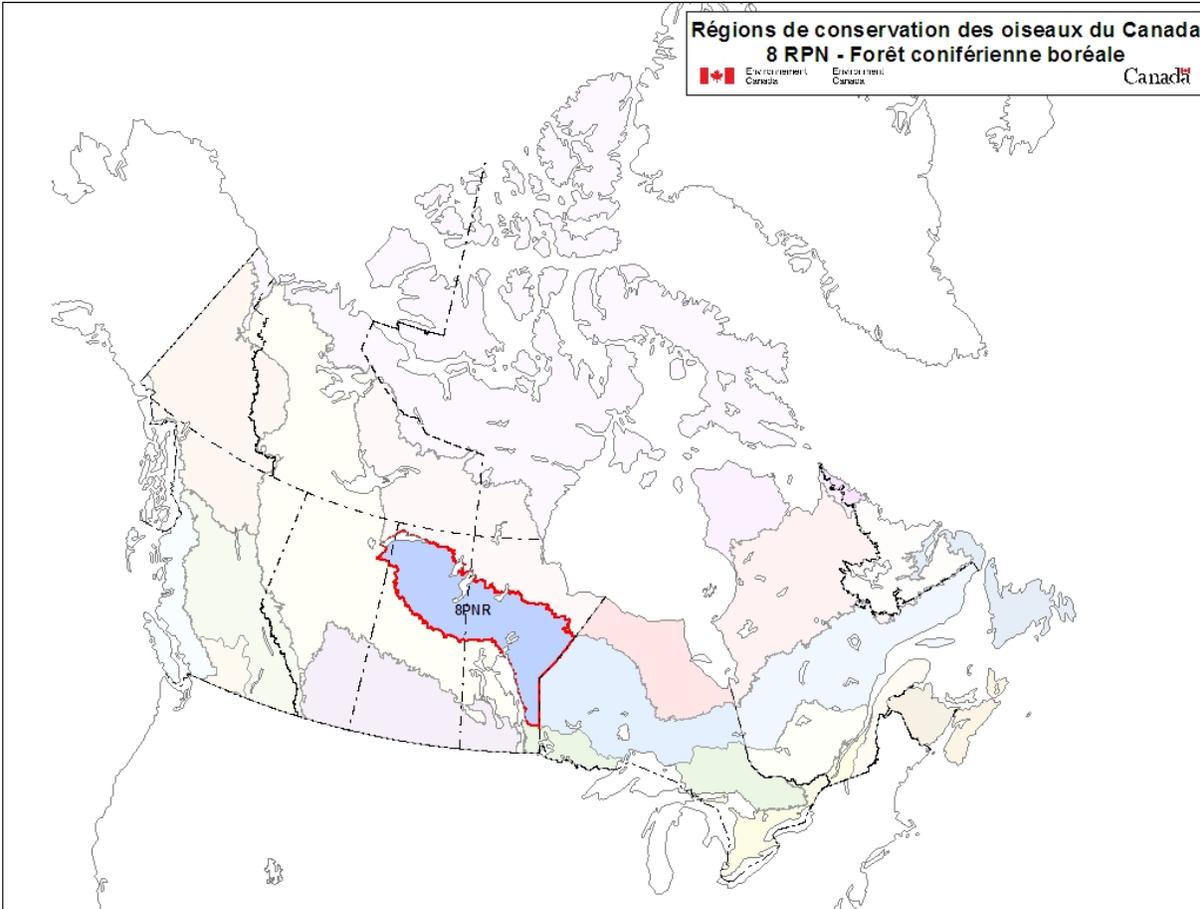
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*.

## Remerciements

Jean-Michel DeVink est le principal auteur du présent document, qui s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune du Canada. K. Calon, W. Fleming, T.J. Habib, K.C. Hannah, E. Kuczynski, C.L. Mahon et K. St. Laurent ont effectué tout le travail initial pour parachever les listes de priorité des espèces, évaluer les objectifs et les menaces, et mener les recherches sur les associations d'habitat. Ils ont aussi préparé la première ébauche du plan et entré les données dans la base. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont aidé à élaborer la présente stratégie.

**Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à [migratorybirds\\_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca](mailto:migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca).**

## Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 8 de la Région des Prairies et du Nord : forêt coniférienne boréale



## Sommaire

La partie de la Région des Prairies et du Nord (RPN) de la région de conservation des oiseaux 8 (RCO 8), désignée ci-après par l'abréviation « RCO 8 RPN », comprend la partie ouest du Bouclier boréal, qui est la plus vaste écozone du Canada. Le Bouclier boréal couvre 18,2 % de la superficie totale du Canada. Il s'étend du coin nord-est de l'Alberta jusqu'au Labrador; pour sa part, la RCO 8 RPN comprend la partie du Bouclier boréal qui se trouve au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Il est bordé par l'écozone des Plaines boréales, au sud et à l'ouest, et par les écozones de la Taïga du Bouclier et des Plaines hudsonniennes, au nord.



Quiscale rouilleux Photo: © Dick Daniels

La partie de la RPN du Bouclier boréal est caractérisée, sur le plan topographique, par des collines ondulées, le till glaciaire étant le matériau d'origine qui y prédomine. Les dépressions topographiques manquent de perméabilité, et lacs, étangs et tourbières ombrotrophes et minérotrophes se trouvent communément dans cette région. Les forêts constituent la principale couverture terrestre (88,2 %). La plage de latitudes s'étend de 49° N., dans le sud-est, jusqu'à presque 60° N., dans le nord-ouest, de sorte qu'on y trouve une large plage de températures et que la composition en espèces y est très variée. La forêt boréale constitue la majorité de la RCO; elle est caractérisée par des conifères, notamment l'épinette blanche (*Picea glauca*), l'épinette noire (*Picea mariana*), le mélèze laricin (*Larix laricina*), le sapin baumier (*Abies balsamea*) et le pin gris (*Pinus banksiana*). Le peuplier baumier (*Populus balsamifera*), le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) et le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) sont les principaux feuillus; leur présence est plus commune dans la partie sud de l'écozone. On retrouve des forêts tempérées dans la partie sud du Bouclier boréal, du Manitoba vers l'est, où il y a un plus grand nombre d'arbres qui ne tolèrent pas le froid extrême, par exemple le bouleau, l'érable, le peuplier et plusieurs espèces de pins.

On sait que 215 espèces d'oiseaux fréquentent la RCO 8 RPN; 67 d'entre elles ont été identifiées comme étant des espèces prioritaires, compte tenu de leur répartition et de leur abondance, des menaces qui pèsent sur elles, de leur statut à l'échelle fédérale et provinciale, de leur mention dans les plans de conservation/d'intendance régionales et continentales, ou compte tenu de l'opinion d'experts. Sur les quatre groupes d'oiseaux (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques et sauvagine), les oiseaux terrestres sont les plus nombreux; on en compte 152 espèces sur les 215 espèces d'oiseaux dans la région. Les

tendances démographiques quantitatives des oiseaux terrestres sont fondées sur les données du Relevé des oiseaux nicheurs d'Amérique du Nord (BBS pour Breeding Bird Survey) lorsque c'est possible, mais il faut noter que toutes les espèces ne font pas l'objet d'une surveillance adéquate et que la couverture géographique est limitée en raison de la conception des relevés et de l'éloignement de la RCO 8 RPN.

Les milieux humides font partie de l'habitat le plus important des oiseaux, dans la région. On rencontre un plus grand nombre d'espèces prioritaires (39, soit 60 %) dans les milieux humides que dans n'importe quel autre type de milieu, et un tiers des espèces prioritaires qui sont considérées comme en péril dans la RCO 8 RPN fréquentent ce type de couverture terrestre. Les forêts (de feuillus, de conifères et mixtes) ainsi que les arbustives et les milieux de début de succession et les plans d'eau sont aussi très utilisés par les espèces prioritaires dans la RCO 8 RPN.

Les feux de forêt sont la principale perturbation naturelle touchant le Bouclier boréal ouest, mais le déracinement par le vent et les infestations d'insectes deviennent de plus en plus communs dans les parties sud de cette région. Les perturbations anthropiques sont toujours limitées dans le Bouclier boréal ouest, comparativement aux autres RCO du Canada, mais leur nombre est grandissant. L'exploitation minière et forestière, les barrages et les réservoirs ainsi que les infrastructures connexes (p. ex. les routes) constituent quelques-unes des menaces de niveau faible pesant sur l'intégrité écologique de la région. Les mines sont la principale industrie dans le nord de la Saskatchewan, principalement les mines d'uranium et d'or. Le transport à distance des polluants atmosphériques et l'acidification des écosystèmes, y compris les répercussions sur la disponibilité de la nourriture, sont les conséquences possibles de l'exploitation des sables bitumineux en amont de la région et peuvent représenter une menace à l'avenir. Même si l'agriculture est limitée à cause du climat frais et des sols peu profonds du Bouclier boréal, l'exploitation forestière contribue, pour sa part, à l'histoire économique de la région. Inversement, les industries du tourisme et des loisirs, qui existent grâce à l'abondance des poissons et des autres ressources sauvages dans la région, ont des répercussions très localisées et peuvent, au contraire, promouvoir le maintien de l'habitat, car elles donnent une valeur économique directe aux écosystèmes fonctionnels.

On prévoit que le changement climatique aura aussi de vastes répercussions dans l'ensemble de la RCO 8 RPN à l'avenir. Le changement climatique a probablement des conséquences sur les régimes de perturbation et de succession forestières et pourrait constituer une menace encore plus grande pour l'habitat et la disponibilité de la nourriture dans le futur. Les milieux humides seraient particulièrement menacés. En effet, la modélisation des changements climatiques prédit que les milieux humides dans la RCO 8 RPN subiront un assèchement important. Les projections au cours du prochain siècle prévoient le déclin des populations de sauvagine comme les macreuses et le Petit fuligule, et d'oiseaux terrestres comme le Moucherolle à côtés olive et le Quiscale rouilleux. Toutefois, dans l'ensemble, les prévisions varient, indiquant que certaines espèces augmenteront tandis que d'autres diminueront, et ce, à divers degrés, ce qui laisse supposer l'importance accrue de la gestion de chaque espèce à l'avenir. Effectuer

l'inventaire et assurer la protection des stations de refuge qui demeureront relativement stables dans un climat dynamique et changeant peut faciliter l'adaptation des populations.



**Petit Fuligule Photo: © Davefoc**

Des données de surveillances inadéquates constituent un problème généralisé dans la RCO 8 RPN : pour 57 % des espèces prioritaires, il n'a pas été possible d'attribuer un objectif démographique quantitatif. Le manque d'information dans la RCO 8 RPN serait le plus grand dans le cas des oiseaux terrestres et des oiseaux aquatiques. De nombreuses espèces prioritaires dans ces groupes se sont vu attribuer l'objectif démographique : « évaluer/maintenir » (18 des 28 espèces d'oiseaux terrestres; 9 des 14 espèces d'oiseaux aquatiques). Bien qu'on dispose de plus de données pour l'évaluation des objectifs démographiques dans le cas des espèces d'oiseaux de rivage et de sauvagine, il reste malgré tout d'importantes lacunes en matière d'information. Toutefois, certaines données démographiques sont disponibles. Pour 29 % des espèces prioritaires, les signes de déclin démographique étaient suffisants pour suggérer une cible d'augmentation des effectifs de 50 ou 100 %.

De façon générale, la majorité des mesures de conservation recommandées dans la RCO 8 RPN, qui est principalement composée de terres de la Couronne, font partie de la catégorie des lois et des politiques, l'accent étant mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques afin d'éviter, de réduire et d'atténuer les conséquences des activités humaines sur les milieux communément utilisés par les espèces d'oiseaux prioritaires. Les mesures de gestion des terres, telles la réintroduction du régime naturel des feux dans les forêts et la protection des milieux constituant l'habitat clé, sont aussi essentielles. Il est aussi recommandé de sensibiliser davantage le public en ce qui concerne les espèces prioritaires et leurs besoins et de poursuivre les recherches visant à combler les lacunes importantes dans les connaissances.

Globalement, la RCO 8 RPN demeure relativement intacte comparativement à de nombreuses autres régions plus touchées par les perturbations anthropiques, et l'ampleur de la plupart des menaces, à l'échelle de la région, est actuellement faible. Il s'agit d'une occasion d'évaluer cette RCO pour la protection et la préservation des caractéristiques et processus écologiques qui sont uniques à la région ou importants pour celle-ci, présentement et à l'avenir. La réussite en termes de conservation dans la région, par la mise en œuvre des mesures de conservation recommandées contenues dans cette stratégie et dans d'autres stratégies, nécessitera une grande collaboration entre les gouvernements fédéraux et provinciaux, l'industrie, les peuples autochtones et les autres parties intéressées.

## Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

### Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine<sup>1</sup>, oiseaux aquatiques<sup>2</sup>, oiseaux de rivage<sup>3</sup> et oiseaux terrestres<sup>4</sup>) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et de l'avis des experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

---

<sup>1</sup> Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du plan (2004)

<sup>2</sup> Milko et coll. (2003)

<sup>3</sup> Donaldson et coll. (2000)

<sup>4</sup> Rich et coll. (2004)

## ***Structure de la stratégie***

La Section 1 de la stratégie contient de l'information générale sur la RCO et la sous-région, avec un survol des six éléments<sup>5</sup> qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2, qui fait partie de la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, également partie de la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

---

<sup>5</sup> Les six éléments sont : Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 : Objectifs en matière de conservation; Élément 6 : Mesures recommandées.

## Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 8



Grèbe esclavon Photo: © Donna Dewhurst

La partie de la Région des Prairies et du Nord (RPN) de la RCO 8 comprend la partie ouest du Bouclier boréal, qui est la plus vaste écozone au Canada. Le Bouclier boréal couvre 18,2 % de la superficie totale du Canada (Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation, 2009). Il s'étend du coin nord-est de l'Alberta jusqu'au Labrador, la partie de la RPN de la RCO 8 comprenant la portion du Bouclier boréal qui se trouve à l'ouest de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario. Il est bordé par l'écozone des Plaines boréales, au sud et à l'ouest, et par les écozones de la Taïga du Bouclier et des Plaines hudsonniennes, au nord (figure 1).

Sur le plan topographique, on y trouve des collines ondulées, et le till glaciaire est le matériau d'origine qui y prédomine (Commission géologique du Canada, 1995). Les dépressions topographiques manquent de perméabilité, et lacs, étangs et tourbières ombrotrophes et minérotrophes se trouvent communément dans cette région. Les forêts constituent la principale couverture terrestre (88,2 %).

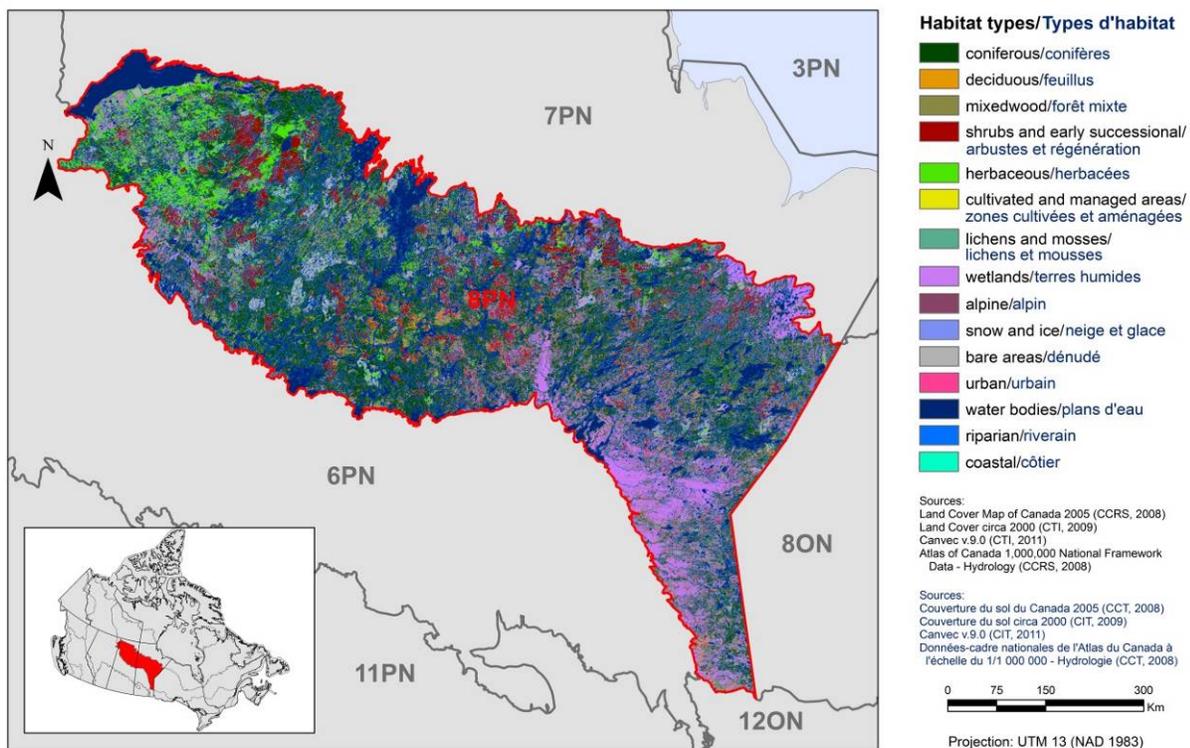
La plage de latitudes s'étend de 49° N., dans le sud-est, jusqu'à presque 60° N., dans le nord-ouest, de sorte qu'on y trouve une large plage de températures et que la composition en espèces y est très variée. La forêt boréale constitue la majorité de la RCO (figure 1); elle est caractérisée par des conifères, notamment l'épinette blanche (*Picea glauca*), l'épinette noire (*Picea mariana*), le sapin baumier (*Abies balsamea*) et le pin gris (*Pinus banksiana*). Le peuplier baumier (*Populus balsamifera*), le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) et le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) sont les principaux feuillus; leur présence est plus commune dans la partie sud de l'écozone. On retrouve des forêts tempérées dans la partie sud du Bouclier boréal, du Manitoba vers l'est, où il y a un plus grand nombre d'arbres qui ne tolèrent pas le froid extrême, par exemple le bouleau, l'érable, le peuplier ainsi que des espèces de pins (Groupe de travail sur la stratification écologique, 1995).

Les feux de forêt sont la principale perturbation naturelle touchant le Bouclier boréal ouest, tandis que le déracinement par le vent et les infestations d'insectes sont plus communs dans les parties sud. Les perturbations anthropiques sont toujours limitées dans le Bouclier boréal ouest, mais leur nombre est grandissant. Le changement climatique a probablement eu des conséquences sur les régimes de perturbation et de succession forestières et pourrait constituer une menace encore plus grande pour l'habitat à l'avenir.

L'exploitation minière et forestière, les barrages et les réservoirs ainsi que les infrastructures connexes (p. ex. les routes) pourraient avoir un effet sur l'intégrité écologique de la région. Les mines sont la principale industrie dans le nord de la Saskatchewan, principalement les mines d'uranium et d'or. Les projets d'exploitation des sables bitumineux se trouvent à l'ouest du Bouclier boréal, dans la RCO 6. Toutefois, on s'inquiète de plus en plus au sujet de la pollution atmosphérique, qui contribue à l'acidification des écosystèmes, en raison de la mise en œuvre de tels projets en amont de la région.

L'exploitation forestière est effectuée dans plusieurs secteurs de la région, tandis que l'agriculture est limitée à cause du climat frais et des sols peu profonds du Bouclier boréal. Les industries du tourisme et des loisirs existent en raison de l'abondance des poissons et des autres ressources sauvages dans la région, mais leurs répercussions sont très localisées.

Actuellement, on retrouve un petit nombre d'aires protégées dans la RCO 8 RPN (figure 2), qui accordent une protection limitée à l'habitat pour assurer la conservation des espèces prioritaires. Juste avant la publication de cette stratégie, la création d'une nouvelle et vaste réserve écologique a été annoncée en Saskatchewan. La Pink Lake Representative Area Ecological Reserve, située à 160 km au nord de LaRonge, ajoutera 3 660 km<sup>2</sup> supplémentaires aux aires protégées dans la région.



**Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 8 RPN.**

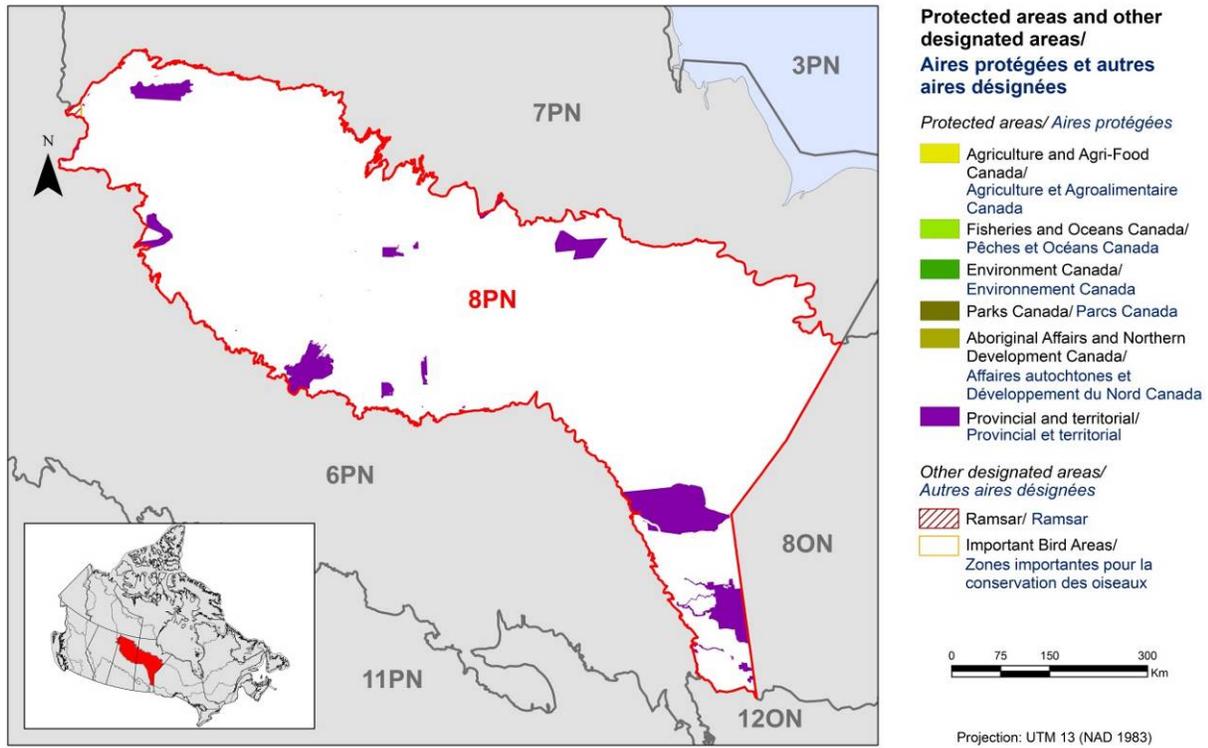


Figure 2. Carte des aires protégées dans la RCO 8 RPN.

## Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

### *Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires*

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif démographique fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la forêt coniférienne boréale de la RCO 8 RPN, par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

On sait que 215 espèces d'oiseaux fréquentent la RCO 8 RPN; 67 d'entre elles ont été identifiées comme étant des espèces prioritaires, compte tenu de leur répartition et de leur abondance, des menaces qui pèsent sur elles, de leur statut à l'échelle fédérale et provinciale, de leur mention dans les plans de conservation/d'intendance à l'échelle régionale et continentale, ou compte tenu de l'opinion d'experts (tableau 1). Sur les 215 espèces d'oiseaux dans la région, 152 sont des oiseaux terrestres, les autres groupes d'oiseaux étant les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques et la sauvagine. Même s'ils représentent 57 % de toutes les espèces prioritaires, seulement 25 % des oiseaux terrestres présents ont été identifiés comme des espèces prioritaires (tableau 2). La moitié, voire plus, des espèces d'oiseaux de rivage et d'oiseaux aquatiques sont inscrites comme prioritaires (tableau 2), mais le nombre inférieur d'espèces signifie qu'elles représentent une proportion nettement plus petite de la liste totale. Les espèces prioritaires d'oiseaux terrestres ont été identifiées principalement comme des espèces d'intendance au moyen de méthodes continentales et de données régionales ou à cause de classifications de la situation générale, tandis que les espèces prioritaires d'oiseaux de rivage, d'oiseaux aquatiques et de sauvagine ont été identifiées en grande partie dans le cadre de plans de conservation des groupes d'oiseaux à l'échelle continentale ou régionale (tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 8 RPN, objectifs démographiques et motifs du statut prioritaire.

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique <sup>1</sup>	Objectif démographique	Justification du statut prioritaire								
				LEP <sup>2</sup>	COSEPA <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préoc. cont./rég. <sup>5</sup>	Intendance <sup>6</sup>	PNAGS <sup>7</sup>	SG <sup>8</sup>	Examen par des experts <sup>9</sup>	
Bec-croisé bifascié	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir								Oui	
Bruant des marais	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir					Oui				
Chouette épervière	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir								Oui	
Chouette lapone	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir								Oui	
Chouette rayée	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir			P (Alb.)					Oui	
Durbec des sapins	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir								Oui	
Engoulevent bois-pourri	Oiseaux terrestres	4	Objectif de rétablissement <sup>10</sup>	M	M							
Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	4	Objectif de rétablissement <sup>10</sup>	M	M						Oui	
Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir	P	P	M (Alb.), VD (Man.)					Oui	
Gélinotte huppée	Oiseaux terrestres	4	Évaluer/maintenir					Oui				
Grand Pic	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir								Oui	
Grimpereau brun	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir								Oui	
Gros-bec errant	Oiseaux terrestres	4	Évaluer/maintenir					Oui				
Hibou des marais	Oiseaux terrestres	5	Évaluer/maintenir	P	P						Oui	
Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	4	Augmenter de 50 %		M							

<sup>1</sup> Lorsque plusieurs cotes de tendance démographique étaient disponibles (p. ex. continentale, régionale), la cote la plus élevée a été indiquée.

<sup>2</sup> Espèces inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante (Registre public des espèces en péril).

<sup>3</sup> Évaluation par le COSEPA (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante.

<sup>4</sup> Inscription provinciale = espèces protégées aux termes de lois provinciales/territoriales; VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante :

*Wildlife Act* de l'Alberta : [www.srd.alberta.ca/fishwildlife/speciesatrisk/SpeciesSummaries/SpeciesAtRiskFactSheets.aspx](http://www.srd.alberta.ca/fishwildlife/speciesatrisk/SpeciesSummaries/SpeciesAtRiskFactSheets.aspx); *The Wildlife Act* de la Saskatchewan

[www.environment.gov.sk.ca/wildspeciesatrisk](http://www.environment.gov.sk.ca/wildspeciesatrisk); *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba [www.gov.mb.ca/conservation/wildlife/sar/sarlist.html](http://www.gov.mb.ca/conservation/wildlife/sar/sarlist.html).

<sup>5</sup> Préoc. cont./rég. = préoccupation en matière de conservation à l'échelle continentale ou régionale; espèces préoccupantes désignées au moyen de protocoles visant des groupes d'oiseaux et de données continentales (oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques) ou de données propres à la RCO (oiseaux terrestres).

<sup>6</sup> Intendance = oiseaux terrestres identifiés en tant qu'espèces d'intendance à l'aide de données propres à la RCO.

<sup>7</sup> PNAGS = Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du Plan, 2004).

<sup>8</sup> SG = espèce dont la classification de la situation générale provinciale/territoriale est inférieure ou égale à 3 (en péril, possiblement en péril ou sensible).

<sup>9</sup> La mention « examen par des experts » indique qu'une espèce a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires suivant l'avis des experts.

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique <sup>1</sup>	Objectif démographique	Justification du statut prioritaire							
				LEP <sup>2</sup>	COSEPA <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préc. cont./rég. <sup>5</sup>	Intendance <sup>6</sup>	PNAGS <sup>7</sup>	SG <sup>8</sup>	Examen par des experts <sup>9</sup>
Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	4	Objectif de rétablissement <sup>10</sup>	M	M					Oui	
Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	5	Objectif de rétablissement <sup>10</sup>	M	M						
Moucherolle à ventre jaune	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir					Oui			
Moucherolle des aulnes	Oiseaux terrestres	4	Augmenter de 50 %					Oui			
Moucherolle phébi	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir							Oui	
Moucherolle tchébec	Oiseaux terrestres	4	Évaluer/maintenir							Oui	
Paruline à flancs marron	Oiseaux terrestres	4	Augmenter de 50 %					Oui			
Paruline à gorge grise	Oiseaux terrestres	4	Augmenter de 50 %				Oui				
Paruline à joues grises	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir					Oui			
Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	4	Évaluer/maintenir							Oui	
Paruline couronnée	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir					Oui			
Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	4	Objectif de rétablissement <sup>10</sup>	M	M						
Paruline masquée	Oiseaux terrestres	4	Augmenter de 50 %							Oui	
Paruline noir et blanc	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir					Oui			
Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir					Oui		Oui	
Paruline triste	Oiseaux terrestres	4	Évaluer/maintenir					Oui			
Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir					Oui		Oui	
Pic à dos rayé	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir							Oui	
Pic flamboyant	Oiseaux terrestres	4	Augmenter de 50 %					Oui			
Pic maculé	Oiseaux terrestres	4	Augmenter de 50 %					Oui			
Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	5	Évaluer/maintenir	P	P					Oui	

<sup>10</sup> Bien que l'espèce soit inscrite dans la LEP, la préparation des documents relatifs à son rétablissement n'est pas encore terminée.

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique <sup>1</sup>	Objectif démographique	Justification du statut prioritaire							
				LEP <sup>2</sup>	COSEPA <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préc. cont./rég. <sup>5</sup>	Intendance <sup>6</sup>	PNAGS <sup>7</sup>	SG <sup>8</sup>	Examen par des experts <sup>9</sup>
Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	4	Augmenter de 50 %				Oui				
Troglodyte à bec court	Oiseaux terrestres	3	Évaluer/maintenir								Oui
Bécassin roux	Oiseaux de rivage	5	Augmenter de 100 %				Oui			Oui	
Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	5	Augmenter de 100 %				Oui				
Chevalier solitaire	Oiseaux de rivage	3	Augmenter de 50 %				Oui				
Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	5	Augmenter de 100 %				Oui				
Phalarope à bec étroit	Oiseaux de rivage	4	Migrateur (pas d'obj. de pop.)				Oui				
Pluvier kildir	Oiseaux de rivage	5	Augmenter de 50 %				Oui				
Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques	4	Augmenter de 50 %				Oui			Oui	
Goéland argenté	Oiseaux aquatiques	4	Augmenter de 50 %				Oui				
Goéland de Californie	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir				Oui				
Grèbe à bec bigarré	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir							Oui	
Grèbe esclavon (population de l'Ouest)	Oiseaux aquatiques	4	Augmenter de 100 %		P		Oui			Oui	
Guifette noire	Oiseaux aquatiques	5	Augmenter de 100 %				Oui				
Marouette de Caroline	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir				Oui			Oui	
Mouette de Bonaparte	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir				Oui				
Pélican d'Amérique	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir				Oui			Oui	
Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir				Oui				
Râle de Virginie	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir				Oui				
Râle jaune	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir	P	P		Oui			Oui	
Sterne caspienne	Oiseaux aquatiques	2	Évaluer/maintenir							Oui	Oui
Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	3	Évaluer/maintenir				Oui				
Canard colvert	Sauvagine	3	Évaluer/maintenir				Oui			Élevée	
Canard d'Amérique	Sauvagine	4	Augmenter de 50 %				Oui			Mod. élevée	

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Cote de tendance démographique <sup>1</sup>	Objectif démographique	Justification du statut prioritaire							
				LEP <sup>2</sup>	COSEPAC <sup>3</sup>	Inscription provinciale <sup>4</sup>	Préc. cont./rég. <sup>5</sup>	Intendance <sup>6</sup>	PNAGS <sup>7</sup>	SG <sup>8</sup>	Examen par des experts <sup>9</sup>
Fuligule à collier	Sauvagine	1	Évaluer/maintenir				Oui		Élevée		
Garrot à oeil d'or	Sauvagine	2	Évaluer/maintenir				Oui		Élevée		
Macreuse à ailes blanches	Sauvagine	3	Augmenter de 50 %				Oui		Mod. élevée	Oui	
Macreuse à front blanc	Sauvagine	3	Augmenter de 50 %				Oui		Mod. Élevée		
Petit Fuligule	Sauvagine	4	Augmenter de 50 %				Oui		Élevée	Oui	
Petit Garrot	Sauvagine	1	Évaluer/maintenir				Oui		Mod. élevée		
Sarcelle à ailes vertes	Sauvagine	2	Évaluer/maintenir				Oui		Mod. élevée	Oui	

**Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 8 RPN.**

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
Oiseaux terrestres	152	38	25 %	57 %
Oiseaux de rivage	12	6	50 %	9 %
Oiseaux aquatiques	24	14	58 %	21 %
Sauvagine	27	9	33 %	13 %
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>67</b>	<b>31 %</b>	<b>100 %</b>

**Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 8 RPN, par motif d'inclusion.**

Motif d'inclusion <sup>1</sup>	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
Espèce inscrite à la LEP fédérale <sup>2</sup>	7	0	1	0
COSEPAC <sup>3</sup>	9	0	2	0
Espèce en péril à l'échelle provinciale <sup>4</sup>	2	0	0	0
Espèce préoccupante à l'échelle continentale/régionale <sup>5</sup>	2	6	12	9
Intendance <sup>6</sup>	14	0	0	0
PNAGS <sup>7</sup>	0	0	0	9
SG	19	1	7	3
Examen par des experts	1	0	1	0

<sup>1</sup> Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

<sup>2</sup> Espèce inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

<sup>3</sup> La mention *COSEPAC* désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

<sup>4</sup> La mention Espèce en péril à l'échelle provinciale désigne une espèce inscrite aux termes de lois provinciales sur les espèces en péril : *Wildlife Act* de l'Alberta : [www.srd.alberta.ca/fishwildlife/speciesatrisk/SpeciesSummaries/SpeciesAtRiskFactSheets.aspx](http://www.srd.alberta.ca/fishwildlife/speciesatrisk/SpeciesSummaries/SpeciesAtRiskFactSheets.aspx); *The Wildlife Act* de la Saskatchewan : [www.environment.gov.sk.ca/wildspeciesatrisk](http://www.environment.gov.sk.ca/wildspeciesatrisk); *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba : [www.gov.mb.ca/conservation/wildlife/sar/sarlist.html](http://www.gov.mb.ca/conservation/wildlife/sar/sarlist.html).

<sup>5</sup> Préoccupation à l'échelle continentale/régionale = préoccupation en matière de conservation à l'échelle continentale ou régionale; espèces préoccupantes désignées au moyen de protocoles visant des groupes d'oiseaux et de données continentales (oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques) ou de données propres à la RCO (oiseaux terrestres).

<sup>6</sup> Intendance = oiseaux terrestres identifiés en tant qu'espèces d'intendance à l'aide de données propres à la RCO;

<sup>7</sup> La mention *PNAGS* désigne une espèce classée selon le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (Comité du Plan, 2004) comme présentant un besoin modérément élevé, élevé ou très élevé de conservation ou de surveillance en tant qu'oiseau nicheur ou non nicheur dans la RCO.

<sup>8</sup> SG = espèce dont la classification de la situation générale provinciale/territoriale est inférieure ou égale à 3 (en péril, possiblement en péril ou sensible).

<sup>9</sup> La mention « examen par des experts » indique qu'une espèce a été ajoutée à la liste de priorités suivant l'avis des experts.

## Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures (pour obtenir des détails sur l'assignation des espèces à des catégories d'habitats standard. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitats font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitats pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Dans la RCO 8 RPN, les milieux humides sont le type d'habitat le plus important pour les espèces prioritaires; ils sont suivis des divers types d'habitat boisé (forêts mixtes, forêts de feuillus, forêts de conifères, arbustiaies/forêts de début de succession; figure 3). Ces types d'habitat revêtent une importance particulière pour les mesures de conservation ciblées, car plus d'avantages potentiels en résulteront pour les espèces prioritaires.

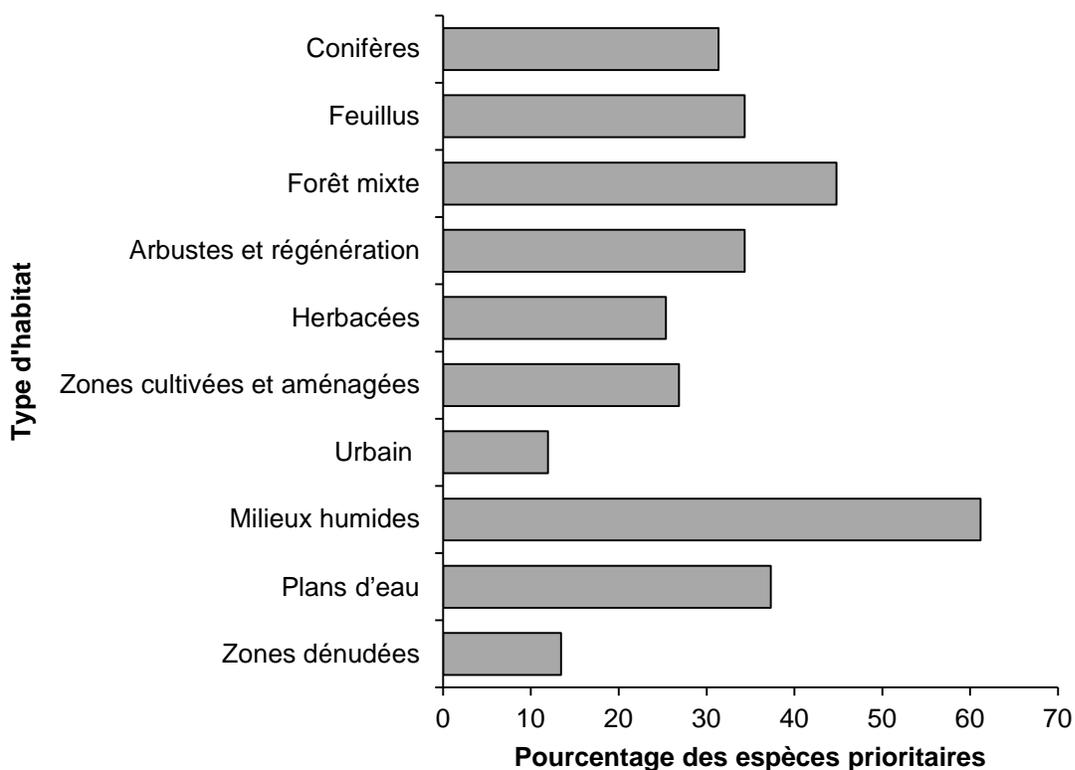


Figure 3. Pourcentage d'espèces prioritaires qui utilisent chaque type d'habitat dans la RCO 8 RPN.

### **Élément 3 : Objectifs en matière de population**

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est

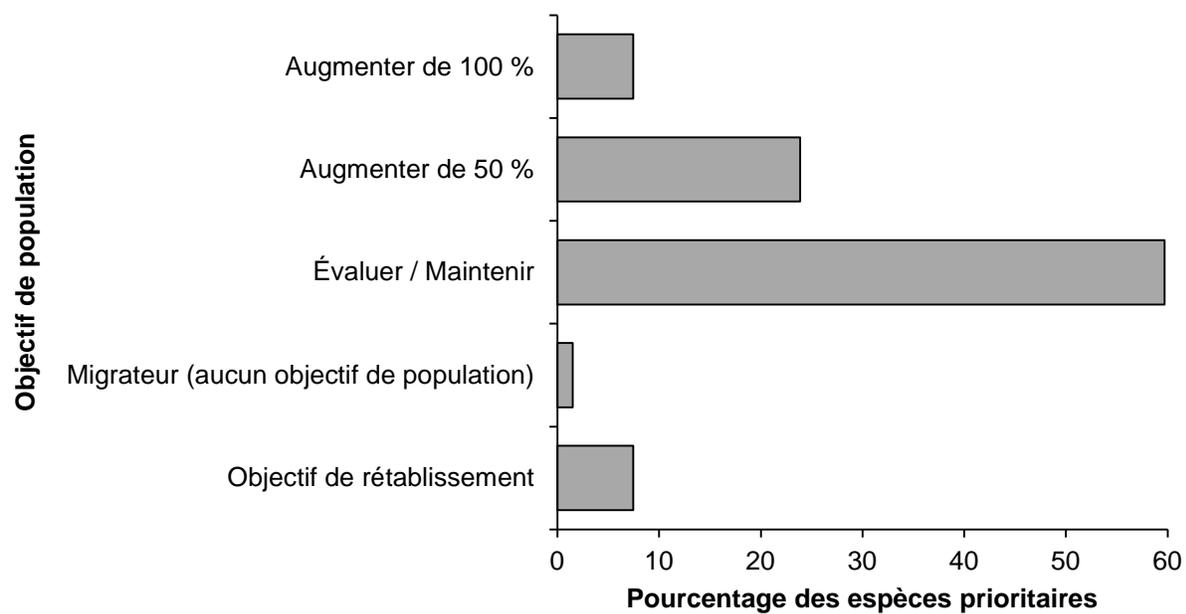
« évaluer/maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les



Paruline du Canada Photo: © William H. Majoros

espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

La plupart des espèces qu'on rencontre dans la RCO 8 RPN ont comme objectif démographique « évaluer/maintenir », ce qui reflète à la fois le manque général de données sur de nombreuses espèces qu'on rencontre dans cette RCO et le fait qu'un grand nombre de populations dans la région ont actuellement les niveaux de population voulus en raison du paysage relativement intact et du peu de menaces et d'impacts présents (figure 4). On compte 11 espèces (surtout des oiseaux terrestres) qui ont été évaluées par le COSEPAC comme étant en péril; neuf d'entre elles sont inscrites à l'annexe 1 de la LEP. Ces espèces inscrites font actuellement l'objet d'initiatives de planification du rétablissement. Environ un tiers des espèces avaient comme objectif démographique une augmentation de 50 % ou de 100 %, ces objectifs étant distribués de façon proportionnelle entre les quatre groupes d'oiseaux. La majorité des espèces dont l'objectif était d'augmenter les effectifs sont de nature migratrice et sont probablement limitées par des facteurs à l'extérieur de la RCO 8 RPN. Les mesures de conservation devraient être classées par ordre de priorité selon les avantages potentiels pour les espèces dont les objectifs consistent à augmenter leurs effectifs.



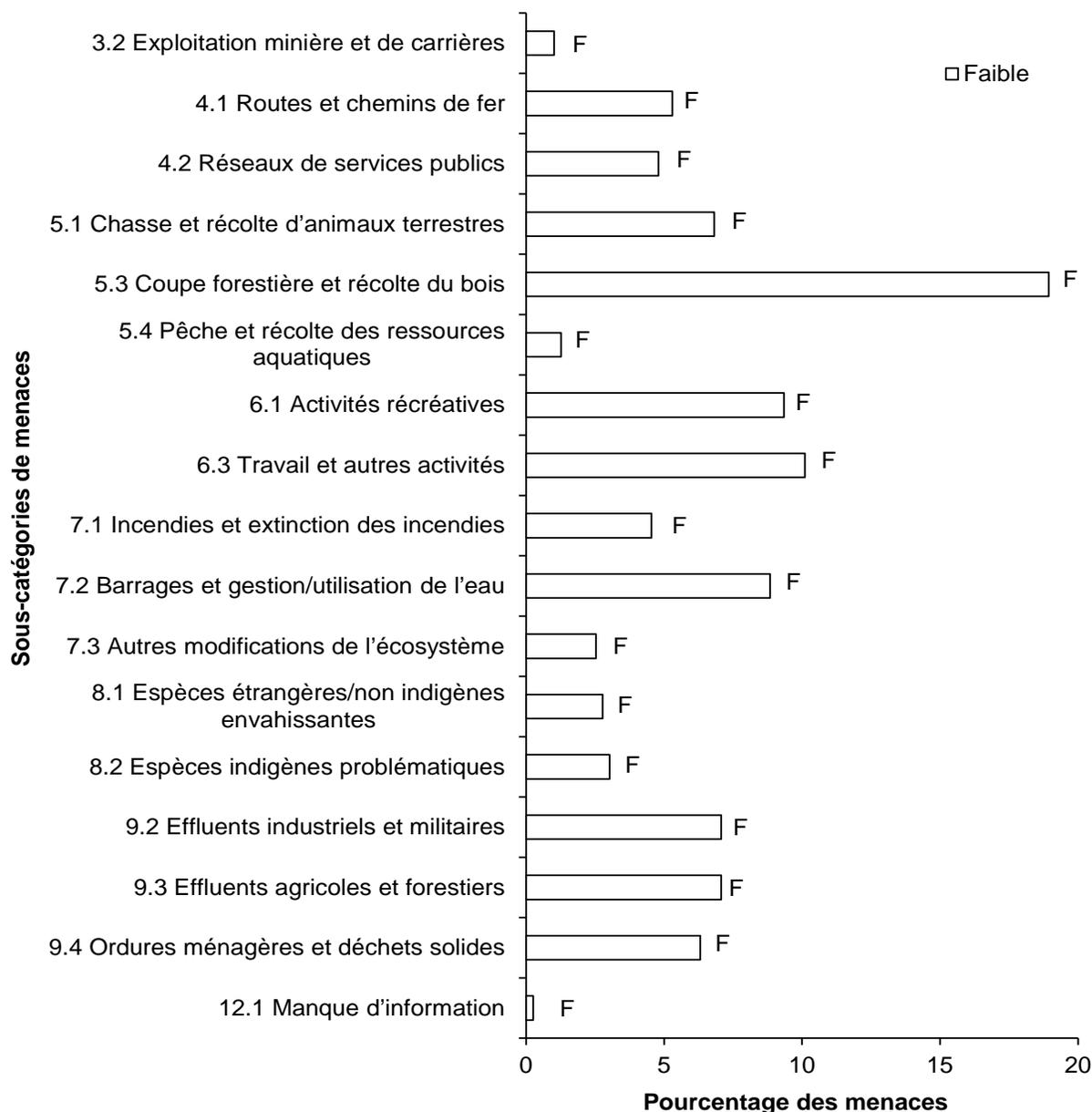
**Figure 4. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs démographiques dans la RCO 8 RPN.**

#### **Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires**

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

De façon générale, les menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans cette RCO étaient de faible ampleur, tant en ce qui concerne la catégorie de menaces que la sous-catégorie de menaces (figure 5; tableau 4). Cela reflète l'état relativement intact de cette région en raison de son éloignement et de l'absence de lieux habités et de perturbations anthropiques. Les activités d'exploitation forestière et de récolte du bois (sous-catégorie de menaces 5.3) représentent la menace identifiée le plus fréquemment pour les espèces prioritaires, à cause de l'étendue des forêts et de la grande échelle des activités forestières dans la RCO 8 RPN. Cependant, aucune des menaces dans cette sous-catégorie n'avait un impact suffisamment grand sur les espèces prioritaires pour qu'on lui accorde une ampleur supérieure à faible. Bien que le contrôle des sources de nourriture superabundante associées à ces forêts – comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette – puisse représenter un problème pour certaines populations d'oiseaux, il n'y a pas d'importants programmes de pulvérisation dans la RCO 8 RPN.

De nombreux développements industriels à l'intérieur et à l'extérieur de la RCO 8 RPN libèrent des contaminants dans l'environnement, notamment des effluents et des polluants atmosphériques, mais à l'heure actuelle, ces derniers ne représentent pas une menace pour les populations d'oiseaux. Les signes avant-coureurs de l'augmentation de l'acidification des écosystèmes de la RCO 8 RPN ont été documentés dans l'étendue ouest, en raison du transport à grande distance des polluants provenant de l'exploitation des sables bitumineux en amont de la région (Jeffries et coll., 2010; Government of Saskatchewan, 2013; Turcotte et coll., en préparation). L'acidification peut modifier la structure et la fonction des écosystèmes aquatiques et terrestres et a été associée auparavant à des diminutions du calcium disponible et de l'abondance des invertébrés, ce qui peut avoir une incidence sur les populations et les communautés d'oiseaux (Hames et coll., 2002; Pabian et Brittingham, 2011; Pabian et Brittingham, 2012). Par conséquent, la pollution en tant que menace (sous-catégorie 9.5 « Polluants atmosphériques ») mérite une réévaluation dans les futures mises à jour.



**Figure 5. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 8 RPN, par sous-catégorie de menaces.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 8 et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 6.3 - Travail et autres activités, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces.)

**Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 8 RPN, par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.**

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/catégorie d'habitats ».

Catégories de menaces	Catégories d'habitats										
	Conifères	Feuillus	Mixte	Arbustes et régénération	Herbacées	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau	Zones dénudées	Classement global
<b>Classement global</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	
3 Production d'énergie et exploitation minière	F		F	F		F					<b>F</b>
4 Couloirs de transport et de services	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	<b>F</b>
5 Utilisation des ressources biologiques	F	F	F	F	F			F	F	F	<b>F</b>
6 Intrusions et perturbations humaines	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	<b>F</b>
7 Modifications du système naturel	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	<b>F</b>
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F	F	F	F		F		F	F		<b>F</b>
9 Pollution	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	<b>F</b>
12. Autres menaces directes								F			<b>F</b>

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada.

### **Élément 5 : Objectifs en matière de conservation**



**Bécassine de Wilson Photo: © Cephas)**

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

On n'a observé aucune menace à une ampleur moyenne ou supérieure RCO 8 RPN. Ainsi, aucun objectif de conservation précis ni mesure pertinente n'est présenté, comme indiqué par Kennedy *et al.* (2012)

### **Élément 6 : Mesures recommandées**

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir la figure 7). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.



**Goéland de Californie Photo : © Alan Vernon**

Aucune menace visant une seule espèce n'a été observée dans la RCO 8 RPN à une ampleur moyenne ou supérieure. Ainsi, aucun objectif de conservation précis ni mesure pertinente n'est présenté, comme indiqué par Kennedy *et al.* (2012). De nombreuses menaces touchant des espèces d'oiseaux prioritaires dans cette RCO ne sont pas comprises, peut-être à cause de la surveillance insuffisante de la plupart des espèces. Cela entraîne une incertitude au niveau des tendances des populations dans la RCO ou encore des lacunes en matière de données probantes pour établir des liens entre les activités anthropiques et le déclin des populations.

Ces lacunes en matière de connaissances seront souvent mieux comblées au moyen d'une approche de gestion adaptative, qui applique de façon répétitive des mesures de gestion, comme des expériences scientifiques, pour tester des hypothèses précises en vue de prendre des décisions de gestion éclairées à l'avenir (Walters et coll., 1992). Les types d'habitat dominant dans la RCO 8 RPN sont les forêts; des pratiques de gestion bénéfiques des écosystèmes forestiers permettront donc de conserver l'aire de nidification de nombreuses espèces d'oiseaux.

## Références

- Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dickson et I. Davidson (dir.). 2000. *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario), 27 pages. Sur le Web : [www.publications.gc.ca/site/fra/402201/publication.html](http://www.publications.gc.ca/site/fra/402201/publication.html).
- Groupe de travail sur la stratification écologique, 1995. *Cadre écologique national pour le Canada*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction générale de la recherche, Centre de recherches sur les terres et les ressources biologiques et Environnement Canada, Direction générale de l'état de l'environnement, Direction de l'analyse des écozones, Ottawa/Hull.
- Hames, R.S., K.V. Rosenberg, J.D. Lowe, S.E. Barker, and A.A. Dhondt. 2002. Adverse effects of acid rain on the distribution of the Wood Thrush *Hylocichla mustelina* in North America. *PNAS* 99(17) : 11235-11240.
- Jeffries, D.S., R.G. Semkin, J.J. Gibson, and I. Wong. 2010. Recently surveyed lakes in northern Manitoba and Saskatchewan, Canada: characteristics and critical loads of acidity. *Journal of Limnology* 69(Suppl.1) : 45-55.
- Kennedy, J.A., E.A. Krebs et A.F. Camfield. 2012. *Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux*, version d'avril 2012, Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ontario).
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot et G. Donaldson. 2003. *Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario), 28 pages. Sur le Web : <http://www.ec.gc.ca/Publications/282C1520-A184-45E4-8B69-3D39E146B765/EnvolesDoiseauxAquatiquesPlanDeConservationDesOiseauxAquatiquesDuCanada.pdf>.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2000. *Land Cover Classification System*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. Sur le Web : <http://www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm>
- Pabian, S.E. and M.C. Brittingham. 2011. Soil Calcium Availability Limits Forest Songbird Productivity and Density. *The Auk* 128 (3) : 441-447.
- Pabian, S.E. and M.C. Brittingham. 2012. Soil calcium and forest birds: indirect links between nutrient availability and community composition. *Ecosystems* 15 : 748-760.
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du plan. 2004. *Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques*, Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 32 pages.
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias, J.A. Kennedy, A.M. Martell, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, K.V. Rosenberg, C.M. Rustay, J.S. Wendt et T.C. Will. 2004. *Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan*, Cornell Lab of Ornithology, Ithaca (New York).
- Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). 2009. *Protected areas coverage in Canada, prepared for Ecosystem Status and Trends Report*. Sur le Web : [www.CCEA.org](http://www.CCEA.org) (consulté le 5 novembre 2009).
- Walters, C., G. Gunderson et C. S. Holling. 1992. Experimental policies for water management in the Everglades, *Ecological Applications* 2 : 189-202.